

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 06536
Numéro SIREN : 919 134 783
Nom ou dénomination : 3I

Ce dépôt a été enregistré le 06/02/2024 sous le numéro de dépôt 2948

3I
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 510.000 euros
70 rue Baudemons, 94320 Thiais
RCS Créteil 919 134 783

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 25/1/2024

L'an deux mille vingt quatre,
le vingt cinq janvier,
A 10 heures,

Les associés de la société 3I se sont réunis en assemblée générale, au siège social, sur convocation qui leur a été faite par le Président.

Les membres de l'assemblée ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Ibrahim EREN préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent la totalité des parts sociales ayant droit de vote aux assemblées générales.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée les documents suivants :

- un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux associés,
- la feuille de présence.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination du premier Commissaire aux comptes, ;
2. Pouvoirs.

Monsieur le Président donne ensuite lecture de son rapport, puis présente à l'assemblée les projets de résolutions soumis à l'approbation de l'assemblée.



Puis il déclare la discussion est ouverte.

Diverses observations sont échangées, à l'issue desquelles, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, nomme pour une durée de six exercices :

Monsieur Karim ALAMI

15 rue Hélène Boucher

94320 Thiais

Commissaire aux comptes titulaire, inscrit à la compagnie régionale des CAC de Paris.

Lequel a par ailleurs déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités requises de publicité, de dépôt ou autres.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président, le scrutateur et le secrétaire de séance.

Monsieur Ibrahim EREN

Président

